

Nombre de membres en exercice: 15		Séance du 17 septembre 2019
Présents : 9	L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 septembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Rémi ANDRE, Fabien ANDRIEU, Pierre BOUDET, Philippe BUFFIER, Joseph CATALANO, Michel CONDI, Monique DOMEIZEL, Maggy REMIZE, Mathieu TURIERE	
Votants: 10	Représentés: Jean-Claude GOUNY par Monique DOMEIZEL Excuses: Absents: Yolande ARNAL, Sandrine LAGLOIRE, Sonia MARTIN, Marie-Christine PORTE, Patricia TERRISSON Secrétaire de séance: Monique DOMEIZEL	

Objet: Attribution du Marché de l' Aménagement du Lotissement la Boriette - 2019D033

Objet: **Attribution du Marché n° 17-1029** - Marché pour l' aménagement du lotissement " La Boriette" de 21 lots en 3 tranches Lot Unique : Voirie et réseaux divers - Tranche Ferme, Tranche Conditionnelle 1 et Tranche Conditionnelle 2

Monsieur le Maire, rappelle qu'un marché pour l' aménagement du lotissement " La Boriette" composé de 21 lots répartis en 3 tranches Lot Unique : Voirie et réseaux divers comprenant une Tranche Ferme, une Tranche Conditionnelle 1 et une Tranche Conditionnelle 2 a été lancé par la Collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 02 août 2019 pour une remise des offres fixée au 02 septembre 2019 à 12H00.

La consultation comprenait donc un lot unique avec 1 Tranche Ferme et 2 Tranches Conditionnelles. 3 candidats ont déposé une offre se résumant ainsi :

Offres pour lotissement La Boriette						
	MARQUET		SOMATRA		COLAS	
Tranche 1	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Travaux avec option	207 018.35	248 422.02	179 016.60	214 819.92	168 284.23	201 941.08
Travaux différés	18 333.45	22 000.14	23 853.00	28 623.60	21 413.03	25 695.64
TOTAL	225 351.80	270 422.16	202 869.60	243 443.52	189 697.26	227 636.71
Tranche 2	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Travaux avec option	174 651.36	209 581.63	146 364.40	175 637.28	138 370.68	166 044.82
Travaux différés	28 126.60	33 751.92	36 543.00	43 851.60	37 960.01	45 552.01
TOTAL	202 777.96	243 333.55	182 907.40	219 488.88	176 330.69	211 596.83
Tranche 3	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Travaux avec option	115 769.44	138 923.33	105 668.25	126 801.90	132 031.09	158 437.31
Travaux différés	12 687.90	15 225.48	16 952.00	20 342.40	17 860.41	21 432.49
TOTAL	128 457.34	154 148.81	122 620.25	147 144.30	149 891.50	179 869.80
TOTAL Général	556 587.10	667 904.52	508 397.25	610 076.70	515 919.45	619 103.34

Dans le cadre de ses missions de maîtrise d'oeuvre, le cabinet FALCON a effectué l'analyse des offres. Il en ressort que les 3 offres sont conformes.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 03 septembre 2019 à 14H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant : **SOMATRA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.

-Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

-Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget du Lotissement " La Boriette".

Vote : Pour à l'unanimité

Objet: Mission SPS pour l'aménagement du Lotissement de la Boriette - 2019D034

Dans le prolongement du marché pour l'aménagement du lotissement "La Boriette" composé de 21 lots répartis en une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles, il est nécessaire de prévoir une mission de coordination SPS.

La maîtrise d'oeuvre du marché ayant été confiée au cabinet FALCON, ce dernier a demandé des devis. 2 bureaux ont répondu.

Nom de l'entreprise	Tarif HT	Tarif TTC
MAG SPS La Canourgue	1050 €	1260 €
SARL SPS Lozère	1420 €	1704 €

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le bureau MAG SPS pour un montant de 1260,00 € TTC.

Vote : Pour à l'unanimité